



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°16

---

Réunion du : **Mardi 29 novembre 2022**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**

**24576578 – NOUUS CHAMBOURCY 1 – FC CONSEIL GENERAL 92 1 du 26/11/2022 (R1 Elite)**

Courriel de NOUUS CHAMBOURCY pour l'indisponibilité des installations avec confirmation de la mairie de CHAMBOURCY.

Retour du club FC CONSEIL GENERAL 92 1, pas de possibilité d'inversion.

Demande de report au 07/01/2023. Accord des deux clubs

Accord de la Commission.

**24963844 – MUN. LOUVECIENNES 2 / EXPOGRAPH VANVES 2 du 26/11/2022 (R3/A)**

Après lecture de la FMI et du courriel d'EXPOGRAPH VANVES 2, la Commission enregistre le forfait non avisé d'EXPOGRAPH VANVES 2.

La Commission note qu'il s'agit du 3<sup>ème</sup> forfait du club et enregistre le forfait général d'EXPOGRAPH VANVES 2.

**24577056 – MUN. LOUVECIENNES 1 / AS 116-17 81 du 26/11/2022 (R1/A)**

Après lecture de la FMI, du courriel de l'AS 116-17 et du rapport de l'arbitre concernant une erreur sur saisie d'avertissement, le dossier est transmis à la Commission compétente.

**24577148 – GAZIERS PARIS AS 1 / GRAND VIGIE FC 81 du 03/12/2022 (R1/B)**

Indisponibilité des installations de GAZIERS PARIS AS,

Demande d'inversion de GRAND VIGIE FC en accord avec GAZIERS PARIS AS.

Le match aura lieu au PARC DES SPORTS INTERDEPART N°3 à BOBIGNY à 17H.

Accord de la Commission.

**24963955 – GAZIERS PARIS AS 2 / ORANGE F. ISSY 3 du 03/12/2022 (R3/B)**

Indisponibilité des installations de GAZIERS PARIS AS, retour d'ORANGE F. ISSY pas de possibilité d'inversion.

Le match est reporté au 07/01/2023.

**24577327 – ASPTT CHAMPIGNY 2 – METRO FOOTBALL US 2 du 26/11/2022 (R2/B)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le forfait d'ASPTT CHAMPIGNY 2.

La Commission note qu'il s'agit du 3<sup>ème</sup> forfait du club et enregistre le forfait général d'ASPTT CHAMPIGNY 2.

**24963953 – PARIS LET'S GO 1 / AF ROISSY MONTI 2 du 26/11/2022 (R3/B)**

Match non joué suite d'un mouvement de grève et une fermeture des installations.

Après lecture du rapport de l'arbitre, le match est reporté au 07/01/2023.

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES  
CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1<sup>er</sup> rappel :

24963845 – FCFF 81 / INSTITUT PETROLE FC 1 du 26/11/2022 (R3/A)

24964084 – COMMERCANTS MASSY AS 1 – CEA SACLAY 1 du 26/11/2022 (R3/C)

**CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN**

**24598093 – ORANGE F. ISSY 4 / HOSPITALIERS COURSES 1 du 26/11/2022 (R1)**

Après lecture des courriels de l'arbitre et des 2 clubs concernant l'inversion du score.

La Commission enregistre le score ORANGE F. ISSY – HOSPITALIERS COURSES : 1 - 5

**24598111 – BOURSE PARIS 1 / SALARIES ERNST YOUNG 1 du 03/12/2022 (R1)**

Indisponibilité des installations de BOURSE PARIS 1,

Demande d'inversion de SALARIES ERNST YOUNG en accord avec BOURSE PARIS 1.

Le match aura lieu au PARC DES SPORTS DU TREMBLAY N°6 à CHAMPIGNY.

Accord de la Commission.

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.  
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN**

Après lecture du courriel de HEC PANATHENEES, la Commission confirme les matchs suivants le 17/12/2022 :

25456202 - FINANCES 92 1 / SALARIES ERNST YOUNG 1

25456203 - FINANCES 15 1 / HEC PANATHENE 1